

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1206

6 juin 2011

SOMMAIRE

AI Global Investments S.à r.l.	57877	Mitco Resolution 3 S.à r.l.	57882
Alpha Cygni S.A.	57871	Nautic-Transport S.A.	57876
Big Time S.A.	57866	NNI XII (Luxembourg) S.à r.l.	57851
Cicepi	57854	Nordbois s.à.r.l.	57877
Domaine du Moulin d'Asselborn Sàrl	57868	Obermark (SCA) SICAR	57845
e-Business & Resilience Centre	57868	Partners Group Global Value SICAV	57847
FRS Hotel Group (Lux)	57842	Pentavest S.à r.l.	57877
Funirey Luxembourg	57869	PF PRISM Holding S.à r.l.	57877
Grandis-Lux S.à r.l.	57883	PF Prism S.à r.l.	57882
Guang Dong S.à r.l.	57866	Publi Europe S.A.	57888
Hannover Finance (Luxembourg) S.A. ...	57866	R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF)	57882
H.R.T. Révision S.A.	57865	Saputo Europe S.à r.l.	57885
Inter Ikea Holding S.A.	57868	Sargas Investments S.A.	57887
Jay-Jay S.A.	57858	Satul S.A.	57888
Jupiter Luxembourg S.à r.l.	57870	Saxo Invest	57888
Kaytwo S.à r.l.	57888	Shift S.à r.l.	57874
LEI Anterra Holdings S.à.r.l.	57865	Sigma Capital Investments S.A.	57887
LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. ...	57861	Trident Luxembourg Holding	57870
Maple Leaf Investments S.à r.l.	57885	Wine We Like S.à r.l.	57876
Matoche S.à r.l.	57874		

FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.690.125,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of FRS Hotel Group (Lux), a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 38,690,125, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 110.245 (the "Company").

There appeared:

FRHI Holdings Limited, an Exempted Company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, KYI-1104 Grand Cayman, Cayman Islands and with registered number MC237438 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to enact the following:

1. the 309,521 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed;

2. in order to simplify the administrative and legal structure and to increase the operational efficiency of the Company, the board of managers of the Company, on September 29, 2010, resolved to propose to the Sole Shareholder that the Company merges with and absorbs its fully owned subsidiary, Fairmont Hotels & Resorts International Zrt, a company duly incorporated under the laws of Hungary and validly existing under the laws of Hungary and Luxembourg as a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2724 Újlengyel, Ady Endre utca 15., Hungary, its seat of central administration at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 500,000, duly registered with the Hungarian Court of Registration under number 13-10-041065 and duly registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 150.118 (the "Acquired Company"), during the first quarter of the year 2011 (the "Merger");

3. in the framework of the Merger and in accordance with the provisions of article 261 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), a draft terms of merger, drawn-up by the board of managers of the Company together with the board of directors of the Acquired Company, has been enacted by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 28, 2010, published with the Memorial C - N° 2425 on November 11, 2010, in accordance with the provisions of article 262 of the Law (the "Draft Terms of Merger");

4. in the framework of the Merger and in accordance with the provisions of article 265 of the Law, the board of managers of the Company, on October 28, 2010, drew-down a managers' report whereby the board of managers of the Company explained to the Sole Shareholder of the Company the Draft Terms of Merger and set out the legal and economic grounds of the Merger (the "Managers' Report");

5. in accordance with the provisions of article 267 of the Law, the following documents have been made available to the Sole Shareholder's inspection at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present meeting:

- the Draft Terms of Merger;
- the annual accounts and the annual reports of the Company for the last three financial years;
- the interim account statements dated September 30, 2010 attached to the Draft Terms of Merger; and
- the Managers' Report;

6. in accordance with the provisions of article 278 of the Law, the Company holding 100% of the shares in the Acquired Company, the Acquired Company will transfer all of its assets and liabilities to the Company at the time of its dissolution without liquidation; and

7. in accordance with the provisions of article 279 (2), the approval of the Merger by the shareholder of the Acquired Company is not required.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the merger by way of absorption by the Company of Fairmont Hotels & Resorts International Zrt; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution has been taken:

Sole resolution

It is resolved to approve the Merger under the terms and conditions set forth in the Draft Terms of Merger.

It is noted that, according to the provisions of article 272 and article 273ter of the Law, the Merger will be effective as of the date of the present deed but will have no effect vis-à-vis third parties before the publication of the present deed with the Luxembourg Memorial C.

However, notwithstanding the foregoing provisions and as stated in the Draft Terms of Merger under item "3. Date from which the operations of the Acquired Company will be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company", the operations of the Acquired Company will be treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Company with retroactive effect as of January 1st, 2011.

Statement of the notary

The undersigned notary, in accordance with the provisions of article 271 (2) of the Law, hereby:

- declares to have received a certificate issued by the Hungarian Court attesting that all the required actions and formalities of the Acquired Company pursuant to the provisions of the Hungarian laws have been validly and legally performed to give full effect to the Merger;
- therefore certifies that all the required actions and formalities of the Company pursuant to the provisions of the Law have been validly and legally performed; and
- finally declares to have performed all the required controls for the purpose of the present statement.

As a consequence, the notary finally hereby certifies that the Merger is effective as described hereabove.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its present deed, have been estimated at about EUR 1,300.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le seize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société FRS Hotel Group (Lux), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 38.690.125 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.245 (la «Société»).

A comparu:

FRHI Holdings Limited, une société organisée et existante dans les Iles Cayman avec une responsabilité limitée, ayant son siège social aux bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, KYI-1104 Grand Cayman, Cayman Islands et inscrite sous le numéro MC 237438 (l'«Associé Unique»):

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. les 309.521 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé;

2. afin de rationaliser la structure administrative et légale et d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la Société, le conseil de gérance de la Société a, en date du 29 septembre 2010, décidé de proposer à l'Associé Unique que la société fusionne et absorbe sa filiale, dont elle détient l'intégralité des parts sociales composant son capital social, Fairmont Hotels & Resorts International Zrt, une société dûment constituée en vertu des lois hongroises et existant valablement sous les lois hongroises et également sous les lois luxembourgeoises en tant que société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2724 Újlengyel, Ady Endre utca 15., Hongrie et le siège de son administration centrale au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 500.000 USD, dûment enregistrée auprès de la Hungarian Court of Registration sous le numéro 13-10-041065 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.118 (la «Société Absorbée»), durant le premier trimestre de l'année 2011 (la «Fusion»);

3. dans le cadre de la Fusion et conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), un projet de fusion établi par le conseil de gérance de la Société et le gérant unique de la Société Absorbée, a été établi par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 28 octobre 2010, publié au Mémorial C - N° 2425 en date du 11 novembre 2011, conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi (le «Projet de Fusion»);

4. dans le cadre de la Fusion et conformément aux dispositions de l'article 265 de la Loi, le conseil de gérance de la Société a, en date du 28 octobre 2010, établi un rapport expliquant à l'Associé Unique le Projet de Fusion et justifiant du point de vue juridique et économique la Fusion (le «Rapport du Conseil de Gérance»);

5. conformément aux dispositions de l'article 265 de la Loi, les documents listés ci-dessous ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société, au un mois avant la date de la présente assemblée, afin de lui permettre d'en prendre connaissance:

- le Projet de Fusion;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société;
- l'état comptable arrêté au 30 septembre 2010 joint au Projet de Fusion; et
- le Rapport du Conseil de Gérance;

6. conformément aux dispositions de l'article 278 de la Loi, la Société détenant 100% des parts sociales de la Société Absorbée, la Société Absorbée transférera, par suite et au moment de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement; et

7. conformément aux dispositions de l'article 279 (2) de la Loi, l'approbation de la Fusion par l'associé de la Société Absorbée n'est pas requise.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la fusion par absorption de la société Fairmont Hotels & Resorts International Zrt par la Société; et
2. Divers.

Après que ce qui précède a été approuvé par l'Associé Unique, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

Il est décidé d'approuver la Fusion selon les termes et conditions établis par le Projet de Fusion.

Il est noté que, conformément aux dispositions de des articles 272 et 273ter de la Loi, la Fusion sera réalisée à compter de la date du présent acte mais n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'à compter de la date de publication au Mémorial C du présent acte.

Toutefois, nonobstant les dispositions précédentes et tel que mentionné dans le Projet de Fusion sous le point «3. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante», les opérations de la Société Absorbée seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies pour le compte de la Société, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné, conformément aux dispositions de l'article 272(2) de la Loi, par le présent:

- déclare avoir reçu le certificat émis par la Cour hongroise;
- certifie par conséquent que toutes les mesures et formalités incombant à la Société en vertu de la Loi ont été valablement et légalement réalisées; et
- déclare enfin avoir réalisé tous les contrôles dans le but de produire la présente déclaration.

Par conséquent, le notaire par la présente certifie que la Fusion est effective telle que décrite ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève à environ EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12736. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011044326/177.

(110048995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Obermark (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.314.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of May,
before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the Meeting) of OBERMARK (SCA) SICAR, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.314 incorporated pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer dated January 9, 2009, published in the Mémorial N° 249 on February 5, 2009 (the Company).

Pursuant to article 24 of the articles of association of the Company (the Articles), the Meeting has appointed Mrs. Diane Wolf, private employee, with professional address at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appointed as Secretary Mrs. Arlette Siebenaler, employee with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mrs. Arlette Siebenaler, employee with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau of the Meeting.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the Bureau of the Meeting and the proxyholders, will remain attached to the present minutes.

II. It appears from said attendance list that 2,301,694 shares all in registered form without par value and fully paid-up which represent the entirety of the shares issued by the Company, are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda which are known to the shareholders. The shareholders declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Acknowledgement of the consent of the General Partner of the Company
2. Amendment of article 17 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Redemption of Shares.** Shares shall be redeemed in accordance with the terms set forth in the Offering Memorandum.

All redeemed Shares may at the General Partner's discretion be cancelled or kept as treasury stock in accordance with Luxembourg law. For the avoidance of doubt, Shares shall not be deemed outstanding for as long as they are kept as treasury stock."

3. Miscellaneous.

IV. These facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, the shareholders, duly represented, unanimously take the following resolution:

First resolution

The Meeting acknowledges the consent of the General Partner of the Company to the following resolutions to be adopted by the Shareholders.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles which will therefore henceforth read as follows:

" **Art. 17. Redemption of Shares.** Shares shall be redeemed in accordance with the terms set forth in the Offering Memorandum.

All redeemed Shares may at the General Partner's discretion be cancelled or kept as treasury stock in accordance with Luxembourg law. For the avoidance of doubt, Shares shall not be deemed outstanding for as long as they are kept as treasury stock."

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Bureau of the Meeting, said Bureau of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes

Am sechsten Tag des Monats Mai im Jahre zweitausendundelf,
vor dem Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

fand eine Ausserordentliche Hauptversammlung der Aktionäre (die Versammlung) der OBERMARK (SCA) SICAR, eine Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) organisiert als Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital (société d'investissement en capital à risque), gegründet und organisiert nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine in L-1720 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 144.314, gegründet durch die Urkunde von Notarin Martine Schaeffer vom 9. Januar 2009, veröffentlicht im Mémorial N° 249 am 5. Februar 2009 (die Gesellschaft), statt.

Gemäß Artikel 24 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung), hat die Versammlung Frau Diane Wolf, Privatangestellte, mit Geschäftsadresse 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg zur Vorsitzenden der Versammlung gewählt (die Vorsitzende).

Die Vorsitzende bestellte Frau Arlette Siebenaler, Angestellte, mit Geschäftsadresse 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg zur Schriftführerin.

Zur Stimmenzählerin wählte die Versammlung Frau Arlette Siebenaler, Angestellte, mit Geschäftsadresse 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg.

Die Vorsitzende, die Schriftführerin und die Stimmenzählerin bilden zusammen die Leitung der Versammlung (die Versammlungsleitung).

Nach Bildung der Versammlungsleitung, erklärt die Vorsitzende folgendes:

I. Die bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die von ihnen gehaltenen Aktien, ergeben sich aus der Anwesenheitsliste. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, unterzeichnet ne varietur durch die Mitglieder der Versammlungsleitung und die Bevollmächtigten, verbleiben bei dieser Urkunde.

II. Aus der erwähnten Anwesenheitsliste geht hervor, dass 2.301.694 Aktien, alle Namensaktien ohne Nennwert und voll eingezahlt, die zusammen die Gesamtheit der von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien bilden, bei der Versammlung ordnungsgemäß anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung ordnungsgemäß über sämtliche Tagesordnungspunkte, welche den Aktionären bekannt sind, abstimmen kann. Die Aktionäre erklären über die Tagesordnung der Versammlung vorab informiert worden zu sein und verzichten darüber hinaus auf jegliche Einberufungsvoraussetzungen und Formalitäten.

III. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Kenntnisnahme der Zustimmung der Komplementärin der Gesellschaft
2. Neufassung von Artikel 17 der Satzung, welcher fortan wie folgt lauten soll:

„ **Art. 17. Rücknahme von Aktien.** Die Rücknahme von Aktien erfolgt in Übereinstimmung mit den im „Offering Memorandum“ dargestellten Bestimmungen.

Sämtliche zurückgenommenen Aktien dürfen im Ermessen der Geschäftsführenden Komplementärin und in Übereinstimmung mit Luxemburger Recht gelöscht oder als eigene Aktien gehalten werden. Zur Vermeidung von Zweifelsfällen sei klargestellt, daß Aktien nicht als ausstehend zu betrachten sind, solange sie als eigene Aktien gehalten werden.“

3. Sonstiges.

IV. Nachdem dieser Sachverhalt dargestellt und von der Versammlung als zutreffend bestätigt wurde, fassen die ordnungsgemäß vertretenen Aktionäre, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung nimmt die Zustimmung der Komplementärin der Gesellschaft in Bezug auf den nunmehr durch die Aktionäre umzusetzenden folgenden Beschluss zur Kenntnis.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 17 der Satzung neu zu fassen, welcher fortan wie folgt lautet:

„ **Art. 17. Rücknahme von Aktien.** Die Rücknahme von Aktien erfolgt in Übereinstimmung mit den im „Offering Memorandum“ dargestellten Bestimmungen.

Sämtliche zurückgenommenen Aktien dürfen im Ermessen der Geschäftsführenden Komplementärin und in Übereinstimmung mit Luxemburger Recht gelöscht oder als eigene Aktien gehalten werden. Zur Vermeidung von Zweifelsfällen sei klargestellt, daß Aktien nicht als ausstehend zu betrachten sind, solange sie als eigene Aktien gehalten werden.“

Voraussichtliche Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr EUR 1.000.- betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Personen die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Das Dokument wurde der Versammlungsleitung vorgelesen und von der besagten Versammlungsleitung und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. WOLF, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21456. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. Mai 2011.

Référence de publication: 2011066356/128.

(110074943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Partners Group Global Value SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.171.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of the month of April.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of Shareholders of PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE SICAV (the "Company"), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 28, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 1 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 21 February 2007, number 218. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended for the last time by a deed of the replaced notary on 29 September 2009, published in the Mémorial number 2183 of 9 November 2009.

The extraordinary general meeting was opened by Mr Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Ms Evelyne Denis, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The extraordinary general meeting convened for 17 February 2011 could not validly deliberate on the agenda due to lack of quorum.

II. The present extraordinary general meeting (the "Meeting") was convened by notices to shareholders, containing the agenda published in:

- the Mémorial on the 11 and 28 March 2011
- the "d'Wort" on the 11 and 28 March 2011
- the Tageblatt on the 11 and 28 March 2011

and by notices containing the agenda sent to every registered shareholder by registered mail on 11 March 2011.

III. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. To amend Article 10 of the Articles of Incorporation of the Company to read as follow:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday in the month of June of each year at 1 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a Luxembourg bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders or of holders of shares of any specific class may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

2. To amend Article 25 of the Articles of Incorporation of the Company to read as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the 31 day of December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in EUR. When there shall be different as provided for in Article five hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies such accounts shall be translated into EUR and added together for the purpose of the determination of the capital of the Company."

V. That the resolutions on the agenda of the Meeting may only be validly taken if approved by at least two-thirds of the votes cast, no quorum being required.

VI. As appears from the said attendance list, that 208, 240 shares are represented at the present Meeting.

VII. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda.

VIII. After deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously decides to amend Article 10 of the Articles of Incorporation of the Company so as to henceforth read as follow:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday in the month of June of each year at 1 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a Luxembourg bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders or of holders of shares of any specific class may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

Second resolution

The meeting unanimously decides to change the accounting year of the Company which now will begin on January 1, and end on December 31, of the same year.

The financial year which began on October 1, 2010 shall end exceptionally on December 31, 2011.

The meeting unanimously decides to amend Article 25 of the Articles of Incorporation of the Company so as to henceforth read as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the 31 day of December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in EUR. When there shall be different as provided for in Article five hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies such accounts shall be translated into EUR and added together for the purpose of the determination of the capital of the Company."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le douze avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE SICAV, (ci-après la "Société"), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 21 février 2007, numéro 218. Les statuts de la société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 septembre 2009, publié au Mémorial numéro 2183 du 9 novembre 2009.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Evelyne Denis, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 17 février 2011 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour en l'absence de quorum.

II. La présente assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") a été convoquée par des avis aux actionnaires contenant l'ordre du jour, publiés dans:

- le Mémorial les 11 et 28 mars 2011
- le «d'Wort» les 11 et 28 mars 2011
- le Tageblatt les 11 et 28 mars 2011,

et par des convocations, contenant l'ordre du jour, envoyées par lettre recommandée à tous les actionnaires nominatifs le 11 mars 2011.

III. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- De modifier l'Article 10 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que mentionné dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires ou de détenteurs d'actions d'une catégorie spécifique pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

2.- De modifier l'Article 25 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en euro. S'il y a des catégories différents d'actions tel que prévu à l'Article cinq ci-dessus, et si les monnaies de référence de ces catégories sont exprimées en devises différentes, ces montants seront alors convertis en euro et additionnés pour permettre la détermination du capital de la Société.»

V. Que les résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée ne peuvent être valablement prises que si elles sont adoptées par deux tiers au moins des voix exprimées, aucun quorum de présence n'étant requis.

VI. Qu'il appert de ladite liste de présence que 208.240 actions sont représentées à la présente Assemblée.

VII. En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

VIII. Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée à l'unanimité décide de modifier l'Article 10 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que mentionné dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires ou de détenteurs d'actions d'une catégorie spécifique pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

Deuxième résolution

L'Assemblée à l'unanimité décide changer l'année sociale de la Société qui commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} octobre 2010 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2011.

L'Assemblée à l'unanimité décide de modifier l'Article 25 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en euro. S'il y a des catégories différents d'actions tel que prévu à l'Article cinq ci-dessus, et si les monnaies de référence de ces catégories sont exprimées en devises différentes, ces montants seront alors convertis en euro et additionnés pour permettre la détermination du capital de la Société.»

N'ayant plus de points à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire ayant exprimé le souhait de voter.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, E. DENIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011/18437. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072934/175.

(110080871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

NNI XII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 71.784.062,40.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.973.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) ING REI Investment Holding (UK) B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schenkade 65, The Hague, The Netherlands; and

2) Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schenkade 65, The Hague, The Netherlands,

both here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

Said proxies initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are together the two sole shareholders of NNI XII (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Trade and Company Register Luxembourg at section B under number 106.973, incorporated pursuant to a deed of Maître Georges d'HUART, notary residing in Pétange, enacted on March 17th, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 753 on July 28th, 2005, which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of February 8th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1057 dated May 19th, 2011 (the "Company").

The appearing parties representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of one million nine hundred ninety-five thousand six hundred eighty-one British Pounds and sixty Pence (GBP 1,995,681.60) so as to reduce it from its current amount of seventy-three millions seven hundred seventy-nine thousand seven hundred forty-four British Pounds (GBP 73,779,744) divided into one million five hundred eleven thousand eight hundred and eighty (1,511,880) shares to an amount of seventy-one millions seven hundred eighty-four thousand sixty-two British Pounds and forty Pence (GBP 71,784,062.40) and by reducing the par value of each share by an amount of one British Pounds and thirty-two Pence (GBP 1.32), thus reducing the par value of each issued share from forty-eight British Pounds and eighty Pence (GBP 48.80) to forty-seven British Pounds and forty-eight Pence (GBP 47.48).

2. To set the amount of the Company's capital at seventy-one millions seven hundred eighty-four thousand sixty-two British Pounds and forty Pence (GBP 71,784,062.40) represented by one million five hundred eleven thousand eight hundred and eighty (1,511,880) shares having a par value of forty-seven British Pounds and forty-eight Pence (GBP 47.48).

3. To reimburse the reduced amount to the two sole current shareholders "ING REI Investment Holding (UK) B.V." and "Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V." in the same proportions of their current shareholding in the Company.

4. To amend the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above proposed capital reduction.

5. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above proposed capital reduction.

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the same shareholders then took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to reduce the corporate capital by an amount of one million nine hundred ninety-five thousand six hundred eighty-one British Pounds and sixty Pence (GBP 1,995,681.60) so as to reduce it from its current amount of seventy-three million seven hundred and seventy-nine thousand seven hundred and forty-four British Pounds (GBP 73,779,744) divided into one million five hundred eleven thousand eight hundred eighty (1,511,880) shares to an amount of seventy-one million seven hundred eighty-four thousand sixty-two British Pounds and forty Pence (GBP 71,784,062.40) by reducing the par value of each issued share by an amount of one British Pounds and thirty-two Pence (GBP 1.32), thus reducing it from its current amount of forty-eight British Pounds and eighty Pence (GBP 48.80) to an amount of forty-seven British Pounds and forty-eight Pence (GBP 47.48).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to set the amount of the Company's capital at seventy-one million seven hundred eighty-four thousand sixty-two British Pounds and forty Pence (GBP 71,784,062.40) represented by one million five hundred eleven thousand eight hundred eighty (1,511,880) shares having a par value of forty-seven British Pounds and forty-eight Pence (GBP 47.48).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to distribute the reduced amount to the two sole shareholders in proportion of the number of shares they hold in the Company. As a consequence, the amount of one million nine hundred ninety-five thousand six hundred eighty-one British Pounds and sixty Pence (GBP 1,995,681.60) is reimbursed as follows:

- "ING REI Investment Holding (UK) B.V.", prenamed, holder of one hundred and twenty-four (124) shares, shall receive one hundred sixty-three British Pounds and sixty-eight Pence (GBP 163.68); and

- "Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V.", prenamed, holder of one million five hundred eleven thousand seven hundred fifty-six (1,511,756) shares, shall receive one million nine hundred ninety-five thousand five hundred seventeen British Pounds ninety-two Pence (GBP 1,995,517.92).

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the extraordinary general meeting resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. (first paragraph).** The Company's capital is set at seventy-one million seven hundred eighty-four thousand sixty-two British Pounds and forty Pence (GBP 71,784,062.40) represented by one million five hundred eleven thousand eight hundred eighty (1,511,880) shares with a par value of forty-seven British Pounds forty-eight Pence (GBP 47.48) each."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolved to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above mentioned capital reduction.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the same proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) ING REI Investment Holding (UK) B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Schenkade 65, La Haye, Pays-Bas; et

2) Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Schenkade 65, La Haye, Pays-Bas,

les deux ici représentées par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées.

Les parties comparantes sont ensemble les deux seuls associées de NNI XII (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.973, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 753 du 28 juillet 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1057 du 19 mai 2011 (la «Société»).

Les parties comparantes représentant la totalité du capital social ont ainsi revu l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de un million neuf cent quatre vingt-quinze mille six cent quatre vingt un Livres Sterling et soixante Pence (GBP 1.995.681,60) pour le ramener de son montant actuel de soixante-treize millions sept cent soixante-dix-neuf mille sept cent quarante-quatre Livres Sterling (GBP 73.779.744), divisé en un million cinq cent onze mille huit cent quatre-vingt (1.511.880) parts sociales à un montant de soixante et onze millions sept cent quatre vingt quatre mille soixante deux Livres Sterling et quarante Pence (GBP 71.784.062,40) moyennant réduction de la valeur nominale de chaque part sociale à concurrence d'un montant de une Livre Sterling et trente-deux Pence (GBP 1,32) la réduisant ainsi de quarante-huit Livres Sterling et quatre-vingt Pence (GBP 48,80) à quarante-sept Livres Sterling et quarante-huit Pence (GBP 47,48).

2. Fixation du capital social de la Société à soixante et onze millions sept cent quatre vingt quatre soixante-deux Livres Sterling et quarante Pence (GBP 71.784.062,40) représenté par un million cinq cent onze mille huit cent quatre-vingt (1.511.880) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante sept Livres Sterling et quarante-huit Pence (GBP 47,48).

3. Remboursement du montant réduit à «ING REI Investment Holding (UK) B.V.» et à «Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V.», les deux seuls associés, au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

4. Modification afférente de l'alinéa 1 de l'Article 6 des statuts.

5. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance pour mettre en œuvre la réduction de capital proposée ci-dessus.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les mêmes associés ont à l'unanimité pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-un Livres Sterling et soixante Pence (GBP 1.995.681,60) pour le ramener de son montant actuel de soixante-treize millions sept cent soixante-dix-neuf mille sept cent quarante-quatre Livres Sterling (GBP 73.779.744) divisé en un million cinq cent onze mille huit cent quatre-vingt (1.511.880) parts sociales à un montant de soixante et onze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille soixante-deux Livres Sterling et quarante Pence (GBP 71.784.062,40) moyennant réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise à concurrence d'un montant de un Livre Sterling et trente-deux Pence (GBP 1,32), la réduisant ainsi de son montant actuel de quarante-huit Livres Sterling et quatre-vingts Pence (GBP 48,80) à un montant de quarante-sept Livres Sterling et quarante-huit Pence (GBP 47,48).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le capital social de la Société à soixante-et-onze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille soixante-deux Livres Sterling et quarante Pence (GBP 71.784.062,40) représenté par un million cinq cent onze mille huit cent quatre-vingts (1.511.880) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-sept Livres Sterling et quarante-huit Pence (GBP 47,48).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de rembourser le montant résultant de la réduction de capital ci-dessus aux deux seuls associés existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans la Société. Par conséquent, le montant de un million neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-un Livres Sterling et soixante Pence (GBP 1.995.681,60) est remboursé comme suit:

- «ING REI Investment Holding (UK) B.V.», prénommée, détentrice de cent vingt-quatre (124) parts sociales, recevra cent soixante-trois Livres Sterling et soixante-huit Pence (GBP 163,68); et

- «Nationale-Nederlanden Intervest XII B.V.», prénommée, détentrice de un million cinq cent onze mille sept cent cinquante-six (1.511.756) parts sociales, recevra un million neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix-sept Livres Sterling et quatre-vingt-douze Pence (GBP 1.995.517,92).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'Article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à soixante et onze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille soixante-deux Livres Sterling et quarante Pence (GBP 71.784.062,40) représenté par un million cinq cent onze mille huit cent quatre-vingts (1.511.880) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-sept Livres Sterling et quarante-huit Pence (GBP 47,48) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de déléguer tous pouvoirs au conseil de gérance pour mettre en œuvre la réduction de capital ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à mille huit cents euros (EUR 1.800).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le même mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2011. LAC/2011/24069. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011075071/178.

(110082849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Cicepi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres.

R.C.S. Luxembourg B 159.732.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the third day of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Cecilia PAIVA, Senior tax manager, born on October 5th, 1978 in Lisbon (P), residing at L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres, and

Mr. Pedro FERNANDES DAS NEVES company director, born on October 15th, 1974 in Lisbon (P), residing at L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres

here duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of two (2) powers of attorney substituted to him,

The said powers signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties acting in the said capacity requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a «société à responsabilité limitée» as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owners and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The company's object is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprise and may render them every assistance.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of CICEPI.

Art. 5. The registered office shall be in Bridel.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate Capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a preemption right. They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a nonassociate person. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. - Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the majority of the votes representing three quarters of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The manager(s), in said capacity do(es) not engage his/their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation, as pure proxies, they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favor of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December of each year.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the five hundred (500) shares have been subscribed

Mr. Pedro FERNANDES DAS NEVES, prenamed, two hundred and fifty shares	250
Mrs. Cecilia PAIVA, prenamed, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	500

All the shares have been fully paid up up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2011.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 1.150,- EUR.

Decisions of the two founding associates

Immediately after the incorporation of the company, the two above-named appearing persons, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

a) Are named managing directors (gérants) and are vested with the broadest powers to commit the company:

Mr. Pedro FERNANDES DAS NEVES, company director, born on October 15th, 1974 in Lisbon (P), residing at L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres

and

Mrs. Cecilia PAIVA, Senior tax manager, born on October 5th, 1978 in Lisbon (P), residing at L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres.

b) The company will be bound by the sole signature of each of the managing director.

c) The address of the registered office is established at L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

Madame Cecilia PAIVA, Senior tax manager, née le 5 octobre 1978 à Lisbonne (P), demeurant à L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres, and

Monsieur Pedro FERNANDES das NEVES, Administrateur de sociétés, née à 15 octobre 1974 à Lisbonne (P), demeurant à L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations lui substituée.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CICEPI.

Art. 5. Le siège social est établi à Bridel.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Pedro FERNANDES DAS NEVES, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Madame Cecilia PAIVA, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Evaluation - Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.150,- EUR.

Décisions des deux associés fondateurs

Immédiatement après la constitution de la société, les deux comparants précités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

a) Sont nommés gérants de la société et investis des pouvoirs les plus étendus pour engager la société:

Madame Cecilia PAIVA, Senior tax manager, née le 5 octobre 1978 à Lisbonne (P), demeurant à L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres, et

Monsieur Pedro FERNANDES DAS NEVES, administrateur de sociétés, né à 15 octobre 1974 à Lisbonne (P), demeurant à L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres.

b) La société se trouve engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

c) L'adresse du siège social de la société est établie à L-8137 Bridel, 8, rue des Hêtres.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2011. Relation GRE/2011/1025. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011041892/206.

(110047673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Jay-Jay S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Indyland.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 159.640.

STATUTS

L'an deux mil onze, le dix-huit février.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marjan KOROSAK, gérant, né à Maribor (Slovénie), le 3 septembre 1962 (Matricule No. 19620903011), demeurant à L-5241 Sandweiler, 41, rue Principale.

2.- Monsieur Gilles GONNER, salarié, né à Esch-sur-Alzette, le 11 août 1983 (Matricule No. 19830811136), demeurant à L-3514 Dudelange, 102, route de Kayl.

3.- Monsieur Yves REUTER, gérant, né à Luxembourg, le 30 mai 1985 (Matricule No. 19850530095), demeurant à L-9155 Grosbous, 31, rue d'Arlon.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «JAY-JAY S.A.» exploitant le commerce sous l'enseigne «INDYLAND».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Foetz.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un indoor-parc de jeux et loisirs évènementiel pour enfants et adultes sur 1.296 m², comprenant spectacles de scènes et musical, concerts, salle de danse et de sport, commerce et location de jeux d'amusement, de vêtements, pelouses et jouets, commerce d'articles de librairie papeterie, de produit alimentaires, d'articles de bibeloterie, de souvenirs, de jeux et de jouets et de le commerce et l'organisation de feux d'artifice ainsi que l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

En outre la société a pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EURO (EURO 32.500,-) divisé en CENT (100) actions de TROIS CENT VINGT CINQ EURO (EURO 325,-).

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actionnaires ont un droit de préemption qui sera exercé comme suit:

a.- tout actionnaire qui désire vendre ses actions en totalité ou partiellement, doit communiquer au Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société, le nombre d'actions qu'il désire céder, le prix, les conditions et modalités de paiement;

b.- dans les dix jours de la réception de la lettre recommandée ci-avant mentionnée, le Conseil d'Administration informera les autres actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception;

c.- dans les vingt jours à partir de la réception de la lettre recommandée conformément au paragraphe b), les autres actionnaires informeront le Conseil d'Administration s'ils veulent exercer le droit d'acquérir les actions offertes au prix indiqué, par lettre recommandée avec accusé de réception;

d.- dans les dix jours à compter du délai indiqué au paragraphe c), le Conseil d'Administration informera l'actionnaire-vendeur si le droit de préemption sera exercé et, en cas d'exercice, contrôlera l'exécution du transfert des actions;

e.- si le droit de préemption n'a pas été exercé, l'actionnaire-vendeur est libre de vendre toutes les actions à un tiers aux prix et conditions offertes originaires.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures du matin et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Marjan KOROSAK, prredit:	92 actions
Monsieur Gilles GONNER, prredit:	4 actions
Monsieur Yves REUTER, prredit:	4 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EURO (EURO 32.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatacion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (EURO 1.750,-)

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 4 et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Marjan KOROSAK, prredit.
 - Monsieur Gilles GONNER, prredit.
 - Monsieur Yves REUTER, prredit.

- Monsieur Nevio SALCICCIA, né à Luxembourg, le 20 juin 1964 (Matricule No. 19640620172), demeurant à L-3480 Dudelange, 46, rue Gaffelt.

Est nommé Administrateur-Délégué Monsieur Nevio SALCICCIA, prredit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur délégué avec celle de l'administrateur Monsieur Marjan KOROSAK, prredit. Cependant pour le paiement des factures ne dépassant pas la somme de CINQ MILLE EURO (EURO 5.000,-) la signature individuelle de Monsieur Marjan KOROSAK et/ou Monsieur Nevio SALCICCIA suffit. Pour tout paiement dépassant la somme de CINQ MILLE EURO (EURO 5.000,-) la signature conjointe de Monsieur Marjan KOROSAK et de Monsieur Nevio SALCICCIA est requise.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Bureau MODUGNO Sàrl, L-3313 Bergem, 130, Grand-rue;
inscrite au Registre aux firmes B 35.889.

4.- Le siège social de la société est établi à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Gonner, Korosak, Reuter, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 2 mars 2011. Relation: EAC/2011/2795. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C.

Bettembourg, le 9 mars 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011042309/152.

(110046488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.466.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.888.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 4 March 2011,

AND

Rising Sun II Holding Ltd, a limited company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, represented by Mr Dennis E. Howarth, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Princeton on 4 March 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. (the Company), a company established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117 888, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen and Maître Schaeffer dated 11 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1756 of 20 September 2006, amended several times and for the last time by a deed of the undfersigned notary dated 17 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to amend and restate the corporate object of the Company and to reflect such change in article 2 of the Company's articles of association (the Articles);

2. Decision to amend and restate article 12 of the Company's Articles;
3. Decision to amend and restate article 13 of the Company's Articles; and
4. Decision to amend and restate article 14 of the Company's Articles.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

In relation to the SMBC Rising Sun II refinancing, the Shareholders resolve to amend and restate the corporate object of the Company and to reflect such change in article 2 of the Company's Articles. Article 2 of the Articles shall henceforth read in its English version as follows:

" **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose."

Second resolution

The Shareholders resolve further to amend and restate article 12 of the Articles so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at

a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend and restate article 13 of the Articles so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company."

Fourth resolution

The Shareholders resolve further to amend and restate article 14 of the Articles so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 4 mars 2011,

ET

Rising Sun II Holding Ltd, une société établie sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, représentée par M. Dennis E. Howarth, ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Princeton le 4 mars 2011,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 888, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen et Maître Martine Schaeffer du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1756 du 20 septembre 2006, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire du 17 février 2011, non encore publié au Mémorial.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier intégralement l'objet social de la Société et de refléter ce changement à l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts);
2. Modification de l'article 12 des Statuts;
3. Modification de l'article 13 des Statuts; et

4. Modification de l'article 14 des Statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En rapport avec le refinancement SMBC Rising Sun II, les Associés décident de modifier intégralement l'objet social de la Société et de refléter ce changement à l'article 2 des Statuts. L'article 2 des Statuts aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et ceder tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 12 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 13 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 14 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2011. Relation: LAC/2011/12477. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041027/228.

(110045723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

LEI Anterra Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.258.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 mars 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur John GRIFF de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2011043538/16.

(110048348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043292/10.

(110049239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Guang Dong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 461, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 86.059.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011043290/11.

(110048640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Hannover Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.692.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. März 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011043295/12.

(110048976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Big Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 14, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 100.866.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze.

Le trois mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation BIG TIME S.A., ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 14, Millewé, R.C.S. Luxembourg numéro B 100.866, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 748 du 21 juillet 2004,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 627 du 29 juin 2005,

dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 754 du 13 avril 2006,

ayant un capital social de deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bas SCHAGEN, administrateur de sociétés, demeurant à L-7433 Grevenknapp, Maison 14B.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même que y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Bas SCHAGEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2011. Relation GRE/2011/1014. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043191/77.

(110049174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Domaine du Moulin d'Asselborn Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.950.

—
Procès Verbal de l'Assemblée Générale

Décision 1:

Madame Maria STOOB née le 03 juin 1965 à Alkmaar (NL) de nationalité hollandaise est radiée de la fonction de gérante technique de l'Hôtel Restaurant Domaine du Moulin d'Asselborn sis à Maison 158 L-9940 Asselborn à compter de ce jour.

Décision 2:

Mme Aurélie JOST demeurant à Maison 158 L-9940 Asselborn de nationalité belge née le 28 décembre 1983 à Malmédy (Belgique) est nommée gérante technique de l'Hôtel Restaurant Domaine du Moulin d'Asselborn sis à Maison 158 L-9940 Asselborn à compter de ce jour. Les décisions ci-dessus ont été prises à l'unanimité.

Fait à Bertrange, le 12 avril 2011.

Signatures

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2011053939/19.

(110059741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.952.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043314/10.

(110048759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

e-Business & Resilience Centre, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.585.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 18 mars 2011*

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011:

- Monsieur Jos Glod, résidant professionnellement 8A, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Jean-Marie Spaus, résidant professionnellement 8A, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Gaston Bohnenberger, résidant professionnellement 8A, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Claude Conzémus, résidant professionnellement 8A, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Guy Modert, résidant professionnellement 8A, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Marcel Sauber, demeurant 36, rue des Prés, L-7246 Walferdange.

Pour extrait sincère et conforme

e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE

Sandrine Boucquey / Alexander Duwaerts

Head of HR & Legal / Director Client Development

Référence de publication: 2011043493/21.

(110048100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Funirey Luxembourg, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 139.400.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le trois février

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Juan-Carlos ANDEREZ, né le 13 janvier 1964 à Marseille (France), ayant son adresse professionnelle au 75, parc d'Activités, L-8308 Capellen,

Ici représenté par la société «FIDOMES» SA, dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER de résidence à Luxembourg le 8 mai 2000, modifié aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN de résidence à Niederanven le 8 avril 2002, modifié suivant un acte reçu par le notaire Anja HOLTZ de résidence à Wiltz le 27 avril 2009, puis modifié suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ de résidence à Wiltz le 17 décembre 2009, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.765, en vertu des annexes aux Conventions de domiciliation, gestion, portage et administration de société signées le 28 avril 2008, elle-même représentée par Monsieur Bertrand Party, avec adresse à Capellen, 75, parc d'activités.

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen le 2 février 2011

Laquelle procuration, après avoir été signée «NE VARIETUR» par le notaire instrumentant et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au Notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant, prénommé, est le seul actionnaire de la société «FUNIREY LUXEMBOURG» SA, dont le siège est à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités,

Constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1692 du 9 juillet 2008, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.400,

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31 000 euros) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310) euros chacune.

Que la société ne possède pas d'immeubles, ni de parts d'immeubles.

Que l'actionnaire unique, tel que représenté, représentant l'intégralité du capital social, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société anonyme «FUNIREY LUXEMBOURG» avec effet au 31 décembre 2009.

Qu'il déclare avoir pris pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société anonyme «FUNIREY LUXEMBOURG».

Qu'il est investi de tout l'actif et le passif de la société, et notamment de tous les frais de fiduciaire échus, à provisionner et à échoir, afin de mener à bien la dissolution définitive de la société.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent être adressées: L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités,

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 950,- EUROS.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du Notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: B. Party, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 février 2011. WIL/2011/92. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 16 février 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011042412/52.

(110047628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Trident Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.746.252,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 138.308.

Extract of the circular resolutions of the board of managers of the Company dated February 22, 2011:

Mr. Alberto BRUNI has resigned from his position of type A manager of the Company with effective date on March 1st, 2011.

It is proposed that Ms. Tahira FUMO, born on November 5, 1966 in New-York, United States of America, residing in 1235 Dunwoody Village Drive, Dunwoody, GA 30338, United States of America, be appointed as type A manager of the Company with effective date on March 1st, 2011 for an undetermined duration in replacement of Mr. Alberto BRUNI.

Ms. Marjorie ALLO has resigned from his position of type B manager of the Company with effective date on March 1st, 2011.

It is proposed that Mr. François GEORGES, born on March 20, 1967 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, be appointed as type B manager of the Company with effective date on March 1st, 2011 for an undetermined duration in replacement of Ms. Marjorie ALLO.

Consequently, the board of managers of the Company is:

- Biagio BRUNI as type A manager of the Company;
- Tahira FUMO as type A manager of the Company; and
- François GEORGES as type B manager of the Company.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 22 février 2011:

M. Alberto BRUNI a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 1^{er} mars 2011.

Il est proposé que Madame Tahira FUMO, née le 5 novembre 1966 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1235 Dunwoody Village Drive, Dunwoody, GA 30338, Etats-Unis d'Amérique, soit nommée gérant de type A de la Société avec effet au 1^{er} mars 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de M. Alberto BRUNI.

Madame Marjorie ALLO a démissionné de sa position de gérant de type B de la Société avec effet au 1^{er} mars 2011.

Il est proposé que M. François GEORGES, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, soit nommé gérant de type B de la Société avec effet au 1^{er} mars 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Marjorie ALLO.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Biagio BRUNI comme gérant de type A de la Société;
- Tahira FUMO comme gérant de type A de la Société; et
- François GEORGES comme gérant de type B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011043421/41.

(110048967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Jupiter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.576.480,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 156.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011043320/11.

(110048777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Alpha Cygni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 159.736.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trois mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre Laurent TELLE, employé privé, demeurant à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen;
- 2.- La société anonyme BECHOLD S.A., ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris, R.C.S. Luxembourg numéro B 70855;
- 3.- La société anonyme MECASOFT S.A., ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris, R.C.S. Luxembourg numéro B 80637.

Tous ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALPHA CYGNI S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscriptions ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

Par ailleurs, elle pourra avoir une activité de conseils aux entreprises.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

A défaut de président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication.

Une décision prise par un ou plusieurs écrits, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur Pierre Laurent TELLE, préqualifié, trois cent huit actions;	308
2.- La société anonyme BECHOLD S.A., prédésignée, une action;	1
3.- La société anonyme MECASOFT S.A., prédésignée, une action;	<u>1</u>
Total: trois cent dix;	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Pierre Laurent TELLE, employé privé, né à Valenciennes, (France), le 27 avril 1970, demeurant à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen;
 - La société anonyme BECHOLD S.A., ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris, R.C.S. Luxembourg numéro B 70855, représentée par son représentant permanent Monsieur Pierre Laurent TELLE, préqualifié;
 - La société anonyme MECASOFT S.A., ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris, R.C.S. Luxembourg numéro B 80637, représentée par son représentant permanent Monsieur Pierre Laurent TELLE, préqualifié.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Alfred POLOMSKI, employé privé, né à Calonne Ricouart (France), le 2 avril 1953, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
- 5.- Le siège social est établi à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Pierre Laurent TELLE, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 mars 2011. Relation GRE/2011/1000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011042542/161.

(110047697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Shift S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.587.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 7 janvier 2011 que le capital est désormais détenu comme suit:
M. Georges LEGROS, développeur analyste, né le 20 mars 1986 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4000 Liège, 56 Rue des Quatorze Verges, 100 parts sociales, soit 100 % du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges LEGROS

Gérant

Référence de publication: 2011043563/13.

(110048090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Matoche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 9, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 159.810.

STATUTS

L'an deux mille onze,

le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Patrick BERNIMONT, indépendant, né à Bruxelles (Belgique), le 9 juillet 1966, demeurant au 1A, rue de Junglinster, L-6150 Altlinster;

2) Madame Asli SERTKAYA, sans état particulier, née à Izmir (Turquie), le 8 août 1972, demeurant au 1A, rue de Junglinster, L-6150 Altlinster.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un restaurant-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «MATOCHE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Patrick BERNIMONT, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Asli SERTKAYA, prénommée, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

57876

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés susnommés représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 9, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérante technique:

Madame Asli SERTKAYA, sans état particulier, née à Izmir (Turquie), le 8 août 1972, demeurant au 1A, rue de Junglinster, L-6150 Altlinster;

b) Gérant administratif:

Monsieur Patrick BERNIMONT, indépendant, né à Bruxelles (Belgique), le 9 juillet 1966, demeurant au 1A, rue de Junglinster, L-6150 Altlinster.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BERNIMONT, A. SERTKAYA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2011. Relation: EAC/2011/3955. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011043339/114.

(110049185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Nautic-Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 60.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043345/10.

(110048852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Wine We Like S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011043892/14.

(110049296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Nordbois s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9908 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043347/10.

(110049147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.065.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28/03/2011.

Référence de publication: 2011043351/10.

(110048732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

PF PRISM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011043361/10.

(110048626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

- "Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.534,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

- "ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

- "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.827,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

- "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.135,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

- "Advent Eurohealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.038,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

- "Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.266,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

- "Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.", (formerly Advent Pathway (Luxembourg) Holding S.à r.l.) a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.517,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

- "Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.885,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

- "Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.655,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

- "Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.902,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

"Advent Key (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.001,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011.

"Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.931,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on January 2011.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial

C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 December 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to (i) create a new class of shares referred to as the class N shares (the "N Shares") and (ii) increase the Company's share capital by an amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) so as to raise it from its present amount of thirteen million four hundred and twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 13,427,500.-) up to thirteen million four hundred and seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 13,472,500.-) by the issue of four million five hundred thousand (4,500,000) N Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New N Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New N Shares are subscribed in cash by "Advent Therapy (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted today by the undersigned notary, here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 January 2011, hereto annexed.

The other shareholders waived their preferential subscription rights.

The total contribution of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at thirteen million four hundred and seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 13,472,500.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class M shares (the "M Shares"), and four million five hundred thousand (4,500,000) N Shares (the "N Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, and the N Shares are together referred to as to the "Shares.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- «Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

- «Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.534,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

- «ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

- «ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.827,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

- «Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.135,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

- «Advent Eurohealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.038,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

- «Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.266,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

- «Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.517,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

- «Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.885,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

- «Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.655,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

- «Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.902,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

- «Advent Key (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.001,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

“Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.931,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2010, en cours de publication au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l’intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident (i) de créer une nouvelle classe de parts sociales référencée comme étant les parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N») et (ii) d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-), afin de le porter de son montant actuel de treize millions quatre cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 13.427.500,-) jusqu’à treize millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 13.472.500,-) par l’émission de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) nouvelles parts sociales de catégorie N ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie N") et ayant les droits et obligations tels qu’indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie N sont souscrites par un apport en numéraire par “Advent Therapy (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l’immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd’hui par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L’apport total de quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l’article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de treize millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 13.472.500,-), divisé en (i) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent vingt cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») (xi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M») et quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N») d’une valeur d’un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 février 2011. Relation: EAC/2011/1521. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011041846/264.

(110047392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

PF Prism S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011043362/10.

(110048620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.622.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011043367/11.

(110048651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Mitco Resolution 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.382.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 avril 2011

- La démission de Monsieur Paul CLARKE et de Madame Valérie INGELBRECHT de leur fonction de gérant de la Société ont été acceptées par l'associé unique avec effet immédiat.

- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

* La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 709;

* Mademoiselle Nicola FOLEY, née le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

* Monsieur Alan BOTFIELD, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 Avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054423/22.

(110060841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Grandis-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.627.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Grandis S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1200 Bruxelles, Square Vergote, 19, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro BE 0456784480,

dûment représentée par Monsieur Ramon REYNTIENS, administrateur délégué, demeurant à B-6812 Suxy, Les Croisettes, 6, Belgique, pouvant valablement engager la société sous sa signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Grandis-Lux S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 30.000 (trente mille euros) représenté par 30 (trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par quatre gérants.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous la signature individuelle au nom de la société pour toutes opérations jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 10.000. Au-delà de ce montant, la société est

engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les 30 (trente) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Grandis S.A., ayant son siège social à B-1200 Bruxelles, Square Vergote, 19.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 30.000 (trente mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

Gérants de catégorie A:

1. Monsieur Ramon REYNTIENS, administrateur de sociétés, né le 22 octobre 1958 à Uccle (Belgique), demeurant à B-6812 Suxy, Les Croisettes, 6.

2. Madame Bénédicte de POTTER d'INDOYE épouse REYNTIENS, administrateur de sociétés, née le 16 octobre 1958 à Liège (Belgique), demeurant à B-6812 Suxy, Les Croisettes, 6.

Gérants de catégorie B:

3. Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

4. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.
Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.
Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: Ramon REYNTIENS, Jean SECKLER.
Enregistré à Grevenmacher, le 02 mars 2011. Relation GRE/2011/899. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€.
Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011040951/112.

(110046214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Saputo Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.845.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61508 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011043380/10.

(110049254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Maple Leaf Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.979.

In the year two thousand eleven, on the sixteenth of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Real Estate Investments International Corp., a Company limited by Shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Maple Leaf Investments S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 138979, has been originally incorporated under the denomination of "Clavelina Finance S.à r.l.", pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on May 23, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1527 of June 19, 2008,

that the articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on January 7, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 498 of March 8, 2010, containing the adoption of the current corporate name,

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 31, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

57886

First resolution

The Sole Partner decides, with retroactive effect on March 1, 2011, to amend the statutory power of signature of the managers and to give consequently paragraph 6 of article 12 of the bylaws the following wording:

" **Art. 12. (sixth paragraph).** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers."

Second resolution

The Sole Partner decides, with retroactive effect on March 1, 2011, to accept the resignation of "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A." as sole manager of the Company and to give it full and entire discharge for the execution of its mandate.

Third resolution

The Sole Partner decides, with retroactive effect on March 1, 2011, to appoint, for an undetermined duration, as new managers of the Company:

- Mr. Michael KIDD, chartered accountant, born in Basingstoke (United Kingdom), on April 18, 1960, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy; and
- Mr. Eric LECHAT, employee, born in Louvain (Belgium), on February 21, 1980, residing professionally in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize mars;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Real Estate Investments International Corp., société limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques immatriculée au Registar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 681.864,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Maple Leaf Investments S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138979, a été originairement constituée sous la dénomination de "Clavelina Finance S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1527 du 19 juin 2008,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 8 mars 2010, contenant l'adoption de la dénomination sociale actuelle,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 31 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2011, de modifier le régime de signature statutaire des gérants et de donner conséquemment à l'alinéa 6 de l'article 12 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 12. (sixième alinéa).** La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2011, d'accepter la démission de "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A." comme gérante unique de la Société et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2011, de nommer, pour une durée indéterminée, comme nouveaux gérants de la Société:

- Monsieur Michael KIDD, expert-comptable, né à Basingstoke (Royaume-Uni), le 18 avril 1960, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy; et
- Monsieur Eric LECHAT, employée, né à Louvain (Belgique), le 21 février 1980, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2011. LAC/2011/12961. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011041383/112.

(110046660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Sargas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043381/10.

(110048757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Sigma Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043400/10.

(110049212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Saxo Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.442.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 06 Avril 2011

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 06 Avril 2011, que Monsieur Eric Chinchon (1 Sous les Vergers, 57570 Boust, France) a été élu administrateur de la société en remplacement de Monsieur Rasmus Lund avec date effective le 06 Avril 2011, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Saxo Invest

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Jérémy Colombé / Signature

Référence de publication: 2011053438/17.

(110059089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Satul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.473.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053436/10.

(110059105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Publi Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 33.068.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055151/10.

(110060867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Kaytwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.000.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054083/9.

(110060622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.
